

## **Le mot du Maire**

Notre conservatoire de Musique, de Danse et de Théâtre est au cœur de l'offre culturelle que la ville vous propose. Le niveau de l'enseignement permet à chaque élève de progresser dans sa discipline, de mieux s'exprimer, de mieux se construire.

La connaissance toujours plus profonde de soi, la volonté de mieux faire, de partager, de s'ouvrir aux autres exigent bien des efforts, de la discipline et de la rigueur.

A ce prix, le résultat est toujours là : un réel épanouissement social que je vous invite à vivre.

## **Le mot du directeur**

Notre cursus pédagogique s'adresse aux élèves de tous niveaux, sans limite d'âge (de 4 à 77 ans ...). Au conservatoire d'Arpajon, chacun peut développer ses talents et ses capacités à créer, jouer, écouter, apprécier ou analyser les musiques, les danses ou les théâtres. L'éventail des disciplines enseignées est large : de la musique classique aux musiques actuelles en passant par le jazz, la danse classique, la danse de caractère, le théâtre.

L'équipe pédagogique a le souci constant d'intégration de tous, dans des projets collectifs. Aussi, les élèves participent aux auditions et spectacles de fin d'année, se présentent aux examens organisés par le conservatoire municipal, se produisent en première partie d'artistes professionnels dans le cadre de la saison culturelle.

## **ORGANISATION DES ÉTUDES MUSICALES, THÉÂTRALES ET CHORÉGRAPHIQUES**

Le conservatoire d'Arpajon accueille les enfants à partir de 4 ans jusqu'aux adultes, tous niveaux. Il propose un enseignement complet en Musique, Danse et Théâtre.

### **ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE**

Le cursus des études musicales est organisé en trois cycles :

1<sup>er</sup> cycle : Découverte de la musique

2<sup>ème</sup> cycle : Consolidation des acquis en vue d'une certaine autonomie

3<sup>ème</sup> cycle : Préparation au Certificat de Fin d'Études Musicales.

Le 1<sup>er</sup> cycle peut être précédé d'un cycle d'Initiation (1 à 2 ans) sur proposition du professeur.

Le passage d'un cycle à un autre est validé par un examen devant un jury de professionnels.

Le conservatoire propose également aux plus jeunes (4/6 ans) des cours d'éveil globalisé théâtre et musique avant de rejoindre le cursus des études musicales.

Le cursus en musique est constitué de trois disciplines :

- **La discipline instrumentale ou vocale** : il s'agit d'un cours individuel de 30, 40 ou 50 minutes selon le cycle. La pratique instrumentale ou vocale demande un investissement régulier en dehors des cours. Il faut donc prévoir de disposer de son instrument à la maison et d'un temps de travail personnel quotidien.

- **La formation musicale** : ce cours permet d'acquérir tous les savoirs et outils nécessaires à la maîtrise du langage musical. Les élèves apprennent la lecture des notes, des rythmes, forment leur oreille et acquièrent une culture musicale. Ce cours est indispensable et de ce fait obligatoire.

- **La pratique collective** (chorales, orchestres, musique de chambre, ensembles instrumentaux, atelier Jazz Blues, ...) : le cours de pratiques collectives est au centre de l'enseignement musical du conservatoire. Il permet à l'élève musicien ou chanteur de s'investir au sein d'ensembles, de partager des moments privilégiés avec d'autres. Il est indispensable à son épanouissement et indissociable de la vie du conservatoire.

Les adultes peuvent s'ils le souhaitent ne pas intégrer le cursus général musical et faire partie du cursus adulte. Dans ce cas, ils n'ont pas obligation de se présenter aux examens. Ils n'auront donc pas la possibilité de disposer d'un temps de cours plus important. Toutefois, nous leur recommandons fortement de participer aux cours de formation musicale et de pratiques collectives.

La participation à des auditions ou des spectacles durant l'année est obligatoire pour les enfants et fortement recommandée pour les adultes.

## LES DISCIPLINES ENSEIGNÉES

**Les cordes :** alto – guitare folk – guitare électrique – violon – violoncelle – piano

**Les vents :** flûte traversière – clarinette – saxophone

**Les percussions :** batterie

**Voix :** chant classique – chant varié

**Pratiques collectives :** chorale enfants – chœur de femmes – chœur adultes mixte – chorale des Aînés – chorale rock – orchestre enfants – orchestre adultes – ensembles instrumentaux – ateliers de musiques actuelles amplifiées – atelier Jazz Blues – coaching de groupes constitués (musiques actuelles)

**Culture musicale :** initiation à la formation musicale – formation musicale – harmonie

**Danse :** danse classique enfants et adultes – danse de caractère enfants et adultes – danse moderne (néo-classique et contemporaine) pour adolescents et adultes

**Théâtre :** théâtre enfants et adolescents – théâtre et ateliers d'écriture des Aînés

**Éveil :** éveil globalisé musique et théâtre – éveil à la danse

## ENSEIGNEMENT DU THÉÂTRE

Les cours de théâtre sont des cours collectifs d'1h30 proposés par tranches d'âge. Le cours *Théâtre enfants* étant réservé aux 7/12 ans, le cours *Théâtre adolescents* aux 13/17 ans.

## ENSEIGNEMENT DE LA DANSE

Les cours de danse se déroulent au Centre Duhamel (rue Jules Lemoine). Toutefois, les inscriptions ont lieu au conservatoire (13, rue Dauvilliers).

Le conservatoire d'Arpajon propose des cours de danse classique, de danse de caractère et de danse moderne (néo-classique et contemporaine).

Le cursus *Danse* est également organisé en trois cycles. Le passage d'un cycle à un autre est validé par un examen devant un jury de professionnels.

L'éveil à la danse se fait à partir de l'âge de 4 ans révolus et l'entrée en premier cycle s'effectue à 8 ans.

## INSCRIPTIONS AU CONSERVATOIRE

Un certificat médical pour la pratique de la danse est à fournir obligatoirement à chaque début d'année.

Les inscriptions pour l'année 2011/2012 sont ouvertes du 4 mai 2011 au 30 septembre 2011 en fonction des places disponibles.

Les demandes de réinscriptions sont à retourner au secrétariat au plus tard le 27 mai 2011. Au-delà de cette date, les anciens élèves ne seront plus prioritaires.

Horaires du secrétariat :

Du lundi au jeudi : 8h45 – 12h30 et 13h30 – 17h30

Le vendredi : 8h45 – 12h00 et 13h30 – 16h30

## JOURNÉE PORTES-OUVERTES

La journée portes-ouvertes se déroule le mercredi 7 septembre 2011 de 11h à 13h et de 14h à 19h.

Vous aurez à cette occasion la possibilité de rencontrer tous les professeurs du conservatoire et d'assister à des présentations des disciplines enseignées.

## PERMANENCES DES PROFESSEURS

Les professeurs de musique (cours individuels) recevront les familles la semaine du 5 septembre 2011 (affichage début juillet au conservatoire) afin d'établir le planning de l'année.

## LES TARIFS

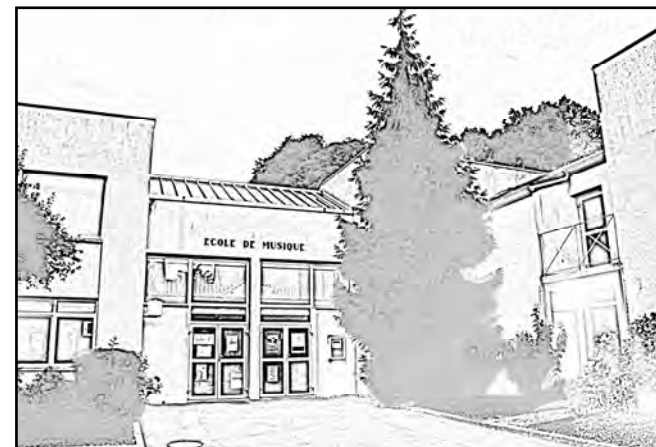
La Municipalité a mis en place un système de quotient familial sur les tarifs pour les élèves Arpajonnais.

Les tarifs « Arpajonnais » et « hors commune » sont consultables sur [www.arpajon91.fr](http://www.arpajon91.fr)

## REPRISE DES COURS

À partir du lundi 12 septembre 2011

## Conservatoire de Musique, de Danse et de Théâtre d'Arpajon



13, rue Dauvilliers – 91290 ARPAJON

Secrétariat : 01 64 90 21 29

Mail : [conservatoire@arpajon91.fr](mailto:conservatoire@arpajon91.fr)

2011 - 2012



ARPAJON

